

ENTENTE
INTERVENUE ENTRE

D'UNE PART :
LA COMMISSION SCOLAIRE VALLÉE DE LA LIÈVRE
CERTIFICAT D'ACCREDITATION M-15374-01

ET D'AUTRE PART :
LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT
DE L'OUTAOUAIS

DANS LE CADRE DE LA LOI SUR LE RÉGIME DE
NÉGOCIATION DES CONVENTIONS COLLECTIVES
DANS LES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC
(L.R.Q., CHAPITRE R-8.2).

* A V E R T I S S E M E N T *

Le présent document constitue la VERSION ADMINISTRATIVE féminisée prévue à l'annexe XXXVII de l'entente intervenue le 1er juin 1988 entre, d'une part, la Commission scolaire Vallée de La Lièvre et, d'autre part, le Syndicat de l'Enseignement de l'Outaouais. Pour appliquer et interpréter les conditions de travail qui sont contenues dans ce document, il faut se reporter au texte officiel de cette entente.

TABLE DES MATIERES

<u>TITRES</u>	<u>PAGES</u>
2-2.00 RECONNAISSANCE DES PARTIES LOCALES	5
3-1.00 COMMUNICATION ET AFFICHAGE DES AVIS SYNDICAUX	6
3-2.00 UTILISATION DES LOCAUX DE LA COMMISSION SCOLAIRE POUR FINS SYNDICALES	7
3-3.00 DOCUMENTATION À FOURNIR AU SYNDICAT	8
3-4.00 RÉGIME SYNDICAL	11
3-5.00 DÉLÉGUÉE OU DÉLÉGUÉ SYNDICAL	12
3-7.00 DÉDUCTION DES COTISATIONS SYNDICALES OU DE LEUR ÉQUIVALENT	13
4-0.00 MODES, OBJETS ET MÉCANISMES DE PARTI- CIPATION DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS AUTRES QUE LES OBJETS (ET LEUR MODE) NÉGOCIÉS ET AGRÉÉS À L'ÉCHELLE NATIONALE	16
5-1.01 ENGAGEMENT (SOUS RÉSERVE DE LA SÉCURITÉ D'EMPLOI, DES PRIORITÉS D'EMPLOI ET DE L'ACQUISITION DE LA PERMANENCE)	23
5-3.17 CRITÈRES ET PROCÉDURE D'AFFECTATION ET DE MUTATION SOUS RÉSERVE DES CRITÈRES ANCIENNETÉ ET CAPACITÉ NÉGOCIÉS ET AGRÉÉS À L'ÉCHELLE NATIONALE	25
5-3.21 RÈGLES RÉGISSANT LA RÉPARTITION DES FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS ENTRE LES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS D'UNE ECOLE	34
5-6.00 DOSSIER PERSONNEL	37
5-7.00 RENVOI	40
5-8.00 NON-RENGAGEMENT	43
5-9.00 DÉMISSION ET BRIS DE CONTRAT	45
5-11.00 RÉGLEMENTATION DES ABSENCES	47

	<u>TITRES</u>	<u>PAGES</u>
5-12.00	RESPONSABILITÉ CIVILE	48
5-14.02 G)	CONGÉS SPÉCIAUX (ARRANGEMENT LOCAL)	49
5-15.00	NATURE, DURÉE, MODALITÉS DES CONGÉS SANS TRAITEMENT AINSI QUE LES DROITS ET OBLIGATIONS QUI Y SONT RATTACHÉS À L'EXCLUSION DE CEUX PRÉVUS POUR LES CONGÉS PARENTAUX, POUR UNE CHARGE PUBLIQUE ET POUR ACTIVITÉS SYNDICALES	51
5-16.00	CONGÉS POUR AFFAIRES RELATIVES À L'ÉDUCATION	54
5-19.00	CONTRIBUTION D'UNE ENSEIGNANTE OU D'UN ENSEIGNANT A UNE CAISSE D'ÉPARGNE OU D'ÉCONOMIE	55
6-9.00	MODALITÉS DE VERSEMENT DU TRAITEMENT OU D'AUTRES SOMMES DUES EN VERTU DE LA CONVENTION	56
7-3.00	PERFECTIONNEMENT (SOUS RÉSERVE DES MONTANTS ALLOUÉS ET DU PERFECTIONNE- MENT PROVINCIAL)	59
8-4.02	DISTRIBUTION DANS LE CALENDRIER CIVIL DES JOURS DE TRAVAIL A L'INTÉRIEUR DE L'ANNÉE DE TRAVAIL A L'EXCLUSION DE LA DÉTERMINATION DU NOMBRE DE JOURS DE TRAVAIL ET DE LA PÉRIODE COUVERTE PAR L'ANNÉE DE TRAVAIL	61
8-5.05	MODALITÉS DE DISTRIBUTION DES HEURES DE TRAVAIL	62
8-6.05	SURVEILLANCE DE L'ACCUEIL ET DES DÉ- PLACEMENTS NON COMPRISE DANS LA TÂCHE ÉDUCATIVE	64
8-7.08	FRAIS DE DÉPLACEMENT	65
8-7.09	RENCONTRES COLLECTIVES ET RÉUNIONS POUR RENCONTRER LES PARENTS	67
8-7.10	SUPLÉANCE	68
9-4.00	GRIEF ET ARBITRAGE (PORTANT UNIQUEMENT SUR LES MATIÈRES DE NÉGOCIATIONS LOCALES)	69
10-11.00	HYGIÈNE, SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	70
10-13.00	DISPOSITIONS GÉNÉRALES	73

<u>ANNEXES</u>	<u>TITRES</u>	<u>PAGES</u>
ANNEXE A	FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADHÉSION AU SYNDICAT	74
ANNEXE B	GUIDE POUR DOCUMENTATION	75
ANNEXE C	BORDEREAU D'APPUI POUR REMISE DE COTISATION SYNDICALE	84
ANNEXE D	ATTESTATION DES MOTIFS D'ABSENCE	85
ANNEXE E	LETTRE D'ENTENTE RELATIVE AUX ASSURANCES AUTOMOBILES	86
ANNEXE F	LETTRE D'ENTENTE RELATIVE AUX FRAIS DE DÉPLACEMENT	87
ANNEXE G	LETTRE D'ENTENTE RELATIVE À L'ÉDUCATION DES ADULTES	88
ANNEXE H	FÉMINISATION DES TEXTES	89